

## **APPEL A PROJETS - CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISERE ANNEE 2017**

**La politique de la ville** est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Il s'agit d'une politique additionnelle, qui vient se rajouter aux politiques de droit commun. Elle est conduite par l'Etat et les collectivités territoriales dont l'objectif commun est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

### **Rappel du contexte :**

- Un document de référence : le **Contrat de Ville signé le 9 juillet 2015**. Il fixe les priorités d'interventions pour le territoire sur la période 2015-2020. **Les principes et orientations de cet appel à projet 2017 en découlent, et sont partagées par l'ensemble des partenaires du Contrat de Ville.**
- **La géographie prioritaire :**
  - 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Champ-Fleuri et Champaret à Bourgoin-Jallieu, Saint-Hubert à l'Isle d'Abeau, Saint-Bonnet et Les Roches à Villefontaine.
  - 4 quartiers en veille active : Pierre Louve à l'Isle d'Abeau, Servenoble et les Fougères à Villefontaine, Les Moines à Saint-Quentin-Fallavier.
- **Il est proposé cette année un calendrier commun** entre l'appel à projets du **Contrat de Ville** et celui du **Dispositif de Réussite Educative**. Les documents et procédures restent toutefois bien distincts.

### **I. Enjeux et contours de l'appel à projet 2017**

**Enjeu global :** permettre aux acteurs du territoire de s'engager et de contribuer à la réussite du Contrat de Ville en améliorant les conditions de vie des habitants des quartiers. L'appel à projet vise à financer des projets destinés aux habitants de ces quartiers prioritaires répondant aux orientations et objectifs identifiés pour les trois piliers et les axes transversaux qui structurent le Contrat de Ville. Il permet de mobiliser les enveloppes réservées aux actions en direction de ces quartiers par les partenaires financeurs du Contrat de Ville.

- **Les projets présentés devront répondre aux objectifs fixés ci-après pour chacun des piliers.**
- **Les financeurs seront particulièrement attentifs aux projets répondant aux objectifs considérés comme prioritaires pour cette nouvelle programmation.**

## **1<sup>er</sup> PILIER : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI**

---

Deux orientations ont été identifiées :

### **1-Maintenir la priorité sur l'emploi dans une logique d'un meilleur accès.**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- A. Prioriser les mesures emploi-formation sur les publics issus des quartiers : en accompagnant la mise en place des mesures comme par exemple, le service civique, la garantie jeunes, le contrat d'apprentissage, par des actions de parrainage par des actifs, en favorisant l'accès à l'alternance et aux emplois durables dans le secteur marchand...
- B. Renforcer les approches en proximité sur les quartiers dans une logique globale : en privilégiant la mise en œuvre de démarches « d'aller vers », le développement d'actions d'accompagnement vers l'emploi alternatives et innovantes...
- C. Poursuivre le travail sur la levée des freins psychologiques et matériels (maîtrise de la langue à visée professionnelle, modes de garde...), avec une attention particulière sur le public féminin et sur la problématique de la mobilité.

### **2-Favoriser le lien aux entreprises à partir des spécificités des quartiers**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- D. Développer les connexions entre le monde de l'entreprise et les quartiers en développant des coopérations avec les acteurs du monde économique et industriel, en faisant se rencontrer les publics et ces acteurs, par la promotion de la création d'entreprise grâce à différents leviers : financement d'actions de sensibilisation, accès au micro-crédit personnel, prêts d'honneur, aide aux démarches, promotion de la culture entrepreneuriale...
- E. Accompagner le développement et la stabilisation des commerces dans les quartiers.

Pour ce 1 <sup>ère</sup> pilier <b>les objectifs A et B sont identifiés comme prioritaires</b>
--

## 2<sup>ème</sup> **PILIER : CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN/HABITAT**

Quatre orientations ont été identifiées :

### **1-Poursuivre la dynamique de rénovation urbaine dans les quartiers**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- A. Accompagner la sortie du projet de rénovation urbaine pour le quartier de Champ-Fleuri à Bourgoin-Jallieu, avec des actions permettant une meilleure appropriation par les habitants des espaces rénovés
- B. Accompagner la poursuite de la rénovation urbaine pour le quartier de Saint-Bonnet à Villefontaine, avec des actions permettant de maintenir une animation dans les espaces en transition du centre-ville
- C. Accompagner la mise en place du projet de rénovation urbaine pour le quartier de Saint-Hubert à l'Isle d'Abeau, avec des actions favorisant l'appropriation du projet

### **2- Enclencher un programme d'ampleur en faveur de la réhabilitation du parc social et de l'appropriation du logement, avec un axe thermique prépondérant**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- D. Mener des actions en faveur de l'amélioration et de l'appropriation de leur logement par les habitants des quartiers
- E. Développer des actions de sensibilisation aux économies d'énergie

### **3- Ouvrir le chantier du peuplement et des mobilités**

Cette orientation se décline selon l'objectif suivant :

- F. Développer des actions favorisant l'ancrage au quartier des habitants, notamment en direction des nouveaux arrivants

### **4- Poursuivre les démarches GUSP dans tous les quartiers**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- G. Améliorer le fonctionnement des démarches de GUSP et permettre la mise en place de plans d'action renforcés
- H. Développer des projets ou actions permettant l'amélioration et l'appropriation de leur cadre de vie par les habitants des quartiers

Pour ce 2<sup>ème</sup> pilier, **l'orientation 1 et les objectifs D, E et H sont identifiés comme prioritaires**

### **3<sup>ème</sup> PILIER : COHESION SOCIALE**

Trois orientations ont été identifiées :

#### **1- Soutenir l'éducation et la réussite éducative dans les quartiers**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- A. Poursuivre les actions autour de la parentalité centrées sur les quartiers notamment auprès des familles monoparentales
- B. Renforcer le soutien et l'accompagnement des parcours scolaires par le biais d'actions collectives
- C. Approfondir un axe culture et sport à des fins éducatives par le biais d'actions collectives

*Si vos actions sont individuelles ou semi-individuelles se référer à l'appel à projets du Dispositif de Réussite Educative disponible sur le site internet du DRE :*

[www.reussite-educative-gipnordisere.fr](http://www.reussite-educative-gipnordisere.fr)

#### **2- Décliner un plan d'action santé spécifique aux quartiers**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- D. Engager des actions de prévention en matière de santé, notamment en lien avec l'Atelier Santé Ville sur les thématiques suivantes : addictions, dépistages, et plus particulièrement alimentation et activité physique
- E. Favoriser l'accès aux soins et à la santé en privilégiant les approches en proximité

#### **3- Favoriser le lien social et l'inclusion de tous les habitants des quartiers**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- F. Approfondir un axe culture et sport à des fins d'inclusion sociale
- G. Démultiplier les actions en faveur du vivre ensemble et pour la lutte contre l'isolement dans les quartiers
- H. Favoriser l'accès aux droits des habitants des quartiers
- I. Engager des actions pour la maîtrise de la langue et l'inclusion sociale

Pour ce 3 <sup>ème</sup> pilier <b>l'objectif F est identifié comme prioritaire</b>
---

#### **LES AXES TRANSVERSAUX :**

Deux orientations identifiées :

#### **1-Garantir les principes d'égalité femmes-hommes, de laïcité et de non-discrimination dans les quartiers**

Cette orientation se décline selon les objectifs suivants :

- A. Développer une politique de lutte contre les discriminations

- B. Structurer un axe « égalité femmes-hommes »
- C. Lutter contre les stéréotypes culturels et affirmer les principes de laïcité

## 2-Structurer une politique jeunesse à l'échelle des quartiers

Pour ces axes transversaux **l'objectif A et l'orientation 2 sont identifiés comme prioritaires**

La prise en compte de ces axes transversaux sera un atout pour les projets présentés dans le cadre des trois piliers du contrat de ville. Des **projets spécifiques pourront également être proposés** autour de ces axes transversaux.

## II. Public/Territoires concernés

Les actions déposées dans le cadre de l'appel à projet **doivent être destinées aux habitants des quartiers** inscrits en politique de la ville. Ces quartiers ciblés sont les suivants :

- **Les quartiers politique de la ville (ou QPV), territoires prioritaires.**

5 quartiers : Champ-Fleuri et Champaret à Bourgoin-Jallieu, Saint-Hubert à l'Isle d'Abeau, Saint-Bonnet et Les Roches à Villefontaine.

- **Les quartiers en veille active :**

Ils sont au nombre de quatre : Pierre Louve à l'Isle d'Abeau, Servenoble et les Fougères à Villefontaine, Les Moines à Saint-Quentin-Fallavier. Néanmoins, deux de ces quartiers - celui des Fougères et celui des Moines - présentent des caractéristiques comparables aux cinq quartiers qualifiés de prioritaires et méritent à ce titre une attention particulière.

*Les projets destinés aux quartiers en veille active ne bénéficieront pas de crédits de l'État, ils seront néanmoins étudiés au cas par cas et pourraient être financés en fonction de l'analyse territoriale et des priorités des autres partenaires.*

## III. Procédure de la programmation Contrat de Ville 2017 pour les porteurs de projets

### 1<sup>ère</sup> ETAPE : LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION

- **À partir du 13 septembre 2016.**

Prise de connaissance des orientations de la présente programmation 2017 (appel à projet).

## **2<sup>ème</sup> ETAPE : CANDIDATURE**

**Pour tout nouveau projet :** Utiliser, renseigner et signer le document CERFA de demande de subventions en s'appuyant sur l'annexe méthodologique (téléchargeable sur le site de la CAPI).

Les renseignements attendus dans la fiche CERFA doivent être conformes aux attentes formulées dans l'annexe méthodologique pour favoriser l'examen du projet.

**Pour les projets déjà financés en 2016 :** joindre au document CERFA de demande de subvention, le bilan qualitatif et financier de l'action : utiliser, renseigner et signer le document CERFA dénommé « Compte-Rendu financier de subvention » en s'appuyant sur l'annexe méthodologique (téléchargeable sur le site de la CAPI).

## **3<sup>ème</sup> ETAPE : DEPÔT DES PROJETS**

Tous les dossiers (formulaires CERFA) et, le cas échéant, les fiches bilan correspondantes aux actions de l'année précédente doivent être envoyés **uniquement** par email à l'adresse [prog-contrat-ville@capi38.fr](mailto:prog-contrat-ville@capi38.fr)

➤ **Remise des projets jusqu'au jeudi 10 novembre 2016 inclus**

### **Notice d'utilisation :**

- merci d'envoyer le ou les formulaire(s) CERFA en format PDF non scanné avec un intitulé correspondant au titre de l'action
- merci de faire signer la ou les dernière(s) page(s) du ou des formulaires CERFA et de l'envoyer scannée
- merci de mettre dans le même email les PDF correspondants à la même action

Un accusé de réception sera envoyé par email en retour.

## **4<sup>ème</sup> ETAPE : EXAMEN TECHNIQUE DES PROJETS**

Le comité technique, composé des différents partenaires, se réunit et échange autour des projets déposés et prépare le comité de pilotage.

Au cours de cette phase d'examen technique, les partenaires (voir contacts ci-après) pourront vous solliciter pour des éléments complémentaires sur les projets proposés.

➤ **Comité technique d'examen des projets début janvier 2017**

## **5<sup>ème</sup> ETAPE : VALIDATION DES PROJETS**

Le comité de pilotage, rassemblant les différents partenaires et les élus, valide la liste des projets proposés par le comité technique ainsi que les financements accordés aux projets retenus dans le cadre de la programmation.

➤ **Validation des projets début février 2017**

## 6<sup>ème</sup> ETAPE : INFORMATION DES PORTEURS DE PROJETS

Suite au comité de pilotage, la CAPI enverra des courriers d'information indiquant si les projets ont été ou non retenus par mail. Pour les projets retenus, ces courriers seront accompagnés d'une annexe détaillant les procédures spécifiques à suivre en direction des financeurs afin de percevoir la(les) subvention(s).

### ➤ Notification aux porteurs de projet en mars 2017

## 7<sup>ème</sup> ETAPE : SUIVI DES PROJETS DE LA PROGRAMMATION 2017

Les projets financés dans le cadre du contrat de ville doivent faire l'objet d'un suivi de la part des partenaires financeurs concernés. Il sera à ce titre important de les associer notamment dans le suivi des projets.

### IV. Calendrier prévisionnel

Etape	Délai
<b>1<sup>ère</sup> étape</b> : lancement de la programmation	13 septembre
<b>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étape</b> : candidature et dépôt des projets	<b>Jusqu'au 10 novembre inclus</b>
<b>4<sup>ème</sup> étape</b> : examen technique des projets	début janvier
<b>5<sup>ème</sup> étape</b> : validation des projets	début février
<b>6<sup>ème</sup> étape</b> : information des porteurs de projets	Mars

### V. Les pièces constitutives de l'appel à projet

L'ensemble de ces documents se trouve en téléchargement sur le site internet de la CAPI via le lien suivant : <http://www.capi-agglo.fr/Decouvrir/Politiques-transversales/Contrat-de-ville-2015-2020>

- Le Contrat de Ville et ses annexes
- Le document CERFA de demande de subvention et son annexe méthodologique

*Pour les projets déjà financés en 2016*

- Le document CERFA « Compte-Rendu financier de subvention » et son annexe méthodologique

## Contacts

**Etat :** Philippe LANFREY, délégué du Préfet, [philippe.lanfrey@isere.gouv.fr](mailto:philippe.lanfrey@isere.gouv.fr)

**Région Auvergne-Rhône-Alpes :** Eva DHERS, développeur territorial Nord-Isère, [edhers@rhonealpes.fr](mailto:edhers@rhonealpes.fr), 04 26 73 62 16; et Martine PETRONGARI, assistante territoriale, [mpetrongari@rhonealpes.fr](mailto:mpetrongari@rhonealpes.fr)

### **Equipe projet contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère :**

**Gestion administrative :** Brigitte CESAR, [bcesar@capi38.fr](mailto:bcesar@capi38.fr), 04 74 27 28 00

**Direction Cohésion Sociale :** Audrey BERNARDIN, [abernardin@capi38.fr](mailto:abernardin@capi38.fr),  
04 74 27 28 00

**1<sup>er</sup> pilier : développement économique et de l'emploi :** Audrey BERNARDIN, directrice Cohésion Sociale [abernardin@capi38.fr](mailto:abernardin@capi38.fr), 04 74 27 28 00

**2<sup>ème</sup> pilier : cadre de vie/habitat/GUSP :** Marie-Hélène LAFAGE, chargée de mission pilier cadre de vie/habitat/GUSP, [mhlafrage@capi38.fr](mailto:mhlafrage@capi38.fr), 04 74 27 28 00,

**Sur le volet renouvellement urbain :** Sophie FOURNIER chargée de mission ANRU, [sfournier@capi38.fr](mailto:sfournier@capi38.fr) 04 74 27 28 00

**3<sup>ème</sup> pilier : cohésion sociale :** Marlène SAMAN, chargée de mission pilier cohésion sociale, Atelier Santé Ville (ASV), [msaman@capi38.fr](mailto:msaman@capi38.fr), 04 74 27 28 00

### **GIP Réussite Educative Nord-Isère :**

**Pour le volet réussite éducative :** Lydie COURAULT, Coordonnatrice réussite éducative, [lcourault.gipdre@capi38.fr](mailto:lcourault.gipdre@capi38.fr), et [secretariat.gipdre@capi38.fr](mailto:secretariat.gipdre@capi38.fr) 04 74 27 39 28

### **Référents techniques contrat de ville des communes :**

**Commune de Bourgoin-Jallieu :** Stéphane JEANNET, référent technique politique de la ville, [sjeannet@bourgoinjallieu.fr](mailto:sjeannet@bourgoinjallieu.fr), 04 74 19 08 20

**Commune de L'Isle d'Abeau :** Jamel ARFAOUI, référent technique politique de la ville, [jarfaoui@mairie-ida.com](mailto:jarfaoui@mairie-ida.com), 04 74 96 96 32

**Commune de Villefontaine :** Paul VOURLAT référent technique politique de la ville, [paul.vourlat@mairie-villefontaine.fr](mailto:paul.vourlat@mairie-villefontaine.fr), 04 74 96 70 84

**Commune de Saint-Quentin-Fallavier :** Lysiane DEMOMENT référent technique politique de la ville, [lysiane.demoment@st-quentin-fallavier.fr](mailto:lysiane.demoment@st-quentin-fallavier.fr), 04 74 94 88 00